

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: Ant Bait 1R-trans phenothrin

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: 130/19/L-M00-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0013093-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	3
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Meta SPC 1	3
2. Composition du méta-RCP	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	4
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	8
6. Autres informations	9
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	9
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Meta SPC 2	9
2. Composition du méta-RCP	10
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	10
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	11
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	13
6. Autres informations	14
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	14
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Meta SPC 3	16
2. Composition du méta-RCP	16
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	17
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	17
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	19
6. Autres informations	20
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	20

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

Ant Bait 1R-trans phenothrin

1.2. Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Henkel AG & Co. KGaA
	Adresse	Henkelstrasse 67 40191 Duesseldorf Allemagne
Numéro de l'autorisation	130/19/L-M00-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0013093-0000	
Date de l'autorisation	05/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	30/04/2029	

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	IGO srl
Adresse du fabricant	Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergame) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergame) Italie

Nom du fabricant

Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR)

Adresse du fabricant

Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal

Emplacement des sites de fabrication

Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal

Nom du fabricant

Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese

Adresse du fabricant

Strada del Marano 95 47896 Faetano San Marino

Emplacement des sites de fabrication

Strada del Marano 95 47896 Faetano San Marino

Nom du fabricant

HENKEL HOMECARE KOREA

Adresse du fabricant

3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, non disponible Ansan city, Gyeonggi-do Corée, République de

Emplacement des sites de fabrication

3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, non disponible Ansan city, Gyeonggi-do Corée, République de

Nom du fabricant

Godrej Consumer Products Ltd

Adresse du fabricant

Eastern Express Highway, Vikhroli (Est) 400079 Bombay Inde

Emplacement des sites de fabrication

131/1-4, Cuddalore Road, Kattukuppam, Manapet (PO) 607402 Pondicherry Inde

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (London, UK)
Adresse du fabricant	Hythe House, 200 Shepherds Bush Road W6 7NL Londres Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Misawa Works, Aza-Sabishirotaira, Oaza-Misawa Aomori 033-0022 Misawa Japon

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065 - 0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		2634-33-5	220-120-9	0 - 0,048

2.2. Type(s) de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 1

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093 - 0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		2634-33-5	220-120-9	0 - 0

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le récipient dans les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - UTILISATION DE TP 18

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ce produit est destiné à la lutte contre les fourmis adultes en intérieur et en extérieur.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Ants Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Pour utilisation dans et autour des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Les appâts pour fourmis sont des stations d'appât prêtes à l'emploi
Taux et fréquences d'application	Voir le numéro de méta-RCP approprié et la rubrique se rapportant au moment de l'application - - - Méta-RCP 1 : Un ou deux appâts tous les 10 m ² . Ceci correspond à des concentrations de substance active de 0,0052 à 0,0105 g/10 m ² pour l'appât seul contenant (TP-050-C1), selon que 1 ou 2 appâts/10 m ² sont utilisés. Remplacer l'appât pour fourmis tous les trois mois ou lorsque l'appât pour fourmis est vide.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Méta-RCP 1 : (TP-050-C1), Station en polystyrène à un seul appât, contenant 5 g d'appât. Plusieurs stations d'appât sont emballées ensemble.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Enlever les rabats situés sur le côté de la station d'appât.

Placer la station d'appât (à l'abri de la pluie) sur une surface plane proche du nid ou sur les itinéraires suivis par les fourmis.

Utiliser une ou deux stations d'appât tous les 10 m².

Après avoir disposé les stations d'appât, attendre au moins une semaine avant de les déplacer.

Après 4 semaines, vous devriez remarquer la disparition des fourmis.

Remplacer la station d'appât tous les trois mois ou lorsque la station d'appât est vide.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer dans des endroits qui peuvent être en contact avec des aliments.

Conserver et disposer hors de portée des enfants et des animaux.
Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appât.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Yeux : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.
Peau : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.
Inhalation : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.
Ingestion : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Effets potentiels sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Description des premiers secours :

Pas de conditions requises spéciales. Il est recommandé de respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer le contenu/récipient avec les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stable pendant 33 mois dans des conditions de stockage ambiantes dans les stations d'appât pour fourmis en polystyrène. Une fois qu'elles sont activées, remplacer les stations d'appât après 3 mois ou lorsqu'elles sont vides.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Voir la rubrique 4.1.1

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir la rubrique 4.1.2

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la rubrique 4.1.3

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir la rubrique 4.1.4

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 4.1.5

6. Autres informations

Protéger les stations de la pluie.

Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Vapona Boîte Anti-Fourmis C1

Marché: LU

Numéro de l'autorisation

LU-0013093-0001 1-1

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 2

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065 - 0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		2634-33-5	220-120-9	0,015 - 0,048

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le récipient dans les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - UTILISATION DE TP 18

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ce produit est destiné à la lutte contre les fourmis adultes en intérieur et en extérieur.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Ants Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Pour utilisation dans et autour des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Les appâts pour fourmis sont des stations d'appât prêtes à l'emploi
Taux et fréquences d'application	Voir le numéro de méta-RCP approprié et la rubrique se rapportant au moment de l'application - - - Un ou deux appâts tous les 10 m ² pour le produit IIRD-08002 qui correspond à un taux de dosage de 0,0037 à 0,0073 g/10 m ² et J-70021 qui correspond à un taux de dosage de 0,0049 à 0,0098 g/10 m ² selon que 1 ou 2 stations d'appât sont utilisées pour 10 m ² . Le produit TP-050-C2 peut être commercialisé sous la forme d'une station à un seul appât et est utilisé à un taux de dosage de 1 ou 2 stations d'appât pour 10 m ² (ceci correspond à un taux de dosage de 0,005 à 0,0105 g/10 m ²). Remplacer l'appât pour fourmis tous les trois mois ou lorsque l'appât pour fourmis est vide.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	TP-050-C2 : Station à un seul appât, contenant 5 g d'appât. Matériau polystyrène. IIRD-08002 et J-70021 : Capsule thermoformée, contenant 5 g d'appât. L'emballage est un matériau thermofilm PET/PE/EVOH/PE transparent avec un matériau de fermeture en aluminium comme feuille d'étanchéité. Plusieurs stations d'appât sont emballées ensemble.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Instructions pour les stations à un seul appât :

Enlever les rabats situés sur le côté de la station d'appât.

Placer la station d'appât (à l'abri de la pluie) sur une surface plane proche du nid ou sur les itinéraires suivis par les fourmis.

Utiliser une ou deux stations d'appât tous les 10 m²

Après avoir disposé les stations d'appât, attendre au moins une semaine avant de les déplacer.

Après 4 semaines, vous devriez remarquer la disparition des fourmis. Remplacer la station d'appât tous les trois mois ou lorsque la station d'appât est vide.

Instructions pour station à un seul appât (de type capsule thermoformée) :

Enlever le couvercle transparent.

Placer la station d'appât dans une position horizontale sur une surface uniforme sur les trajets utilisés par les fourmis ou à proximité du nid dans des endroits protégés de la pluie.

Utiliser une ou deux stations d'appât tous les 10 m².

Activer la station d'appât en appuyant fermement sur la capsule de gel vers le bas. Remettre le couvercle transparent pour éviter que de l'eau ne rentre dans la capsule.

Après avoir disposé les stations d'appât, attendre au moins une semaine avant de les déplacer.

Après 4 semaines, vous devriez remarquer la disparition des fourmis.

Remplacer la station d'appât tous les trois mois ou lorsque la station d'appât est vide.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer dans des endroits qui peuvent être en contact avec des aliments.

Conserver et disposer hors de portée des enfants et des animaux.

Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.

Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appât.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Yeux : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Peau : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Inhalation : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Ingestion : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Effets potentiels sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Description des premiers secours :

Pas de conditions requises spéciales. Il est recommandé de respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer le contenu/réceptacle avec les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stable pendant 31 mois (IIRD-08002 and J-70021)/33 mois (TP-050-C2) dans des conditions de stockage ambiantes dans des stations d'appât pour fourmis en polystyrène ou acrylonitrile-méthylacrylate + PE/EVOH + aluminium. Une fois qu'elles sont activées, remplacer les stations d'appât après 3 mois ou lorsqu'elles sont vides.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Voir la rubrique 4.1.1

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir la rubrique 4.1.2

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la rubrique 4.1.3

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir la rubrique 4.1.4

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 4.1.5

6. Autres informations

Protéger les stations de la pluie.

Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Vapona Boîte Anti-Fourmis C2

Marché: LU

Numéro de l'autorisation

LU-0013093-0002 1-2

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0,048

Nom commercial

Vapona Boîte Anti-Fourmis Extra

Marché: LU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

LU-0013093-0003 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,087
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0,015

Nom commercial

Vapona Boîte Anti-Fourmis

Marché: LU

Vapona Piège à Fourmis

Marché: LU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

LU-0013093-0004 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0,015

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 3

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-3

1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093 - 0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0,015 - 0,048

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le récipient dans les déchets ménagers conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - UTILISATION DE TP 18

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ce produit est destiné à la lutte contre les fourmis adultes en intérieur et en extérieur.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Lasius niger
Nom commun: Ants
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation

Intérieur
Extérieur
Pour utilisation dans et autour des bâtiments.

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
Les appâts pour fourmis sont des stations à double appât prêtes à l'emploi

Taux et fréquences d'application

Voir le numéro de méta-RCP approprié et la rubrique se rapportant au moment de l'application - - -
Double appât : Un ou deux appâts tous les 10 m². Ceci correspond à des concentrations de substance active de 0,0059 à 0,0119 g/10 m² pour le double appât contenant (TP-050-C1b et TP-050-C2), selon que 1 ou 2 appâts/10 m² sont utilisés. Remplacer l'appât pour fourmis tous les trois mois ou lorsque l'appât pour fourmis est vide.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

(Enceinte 1 de TP-050-C1b et enceinte 2 de TP-050-C2) Station à double appât dotée de deux cavités contenant de l'appât. L'enceinte 1 contient 5 g d'appât et l'enceinte 2 contient 0,65 g d'appât. Matériau polystyrène. Plusieurs stations d'appât sont emballées ensemble.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Enlever les rabats situés sur le côté de la station d'appât.
Placer la station d'appât (à l'abri de la pluie) sur une surface plane proche du nid ou sur les itinéraires suivis par les fourmis.
Utiliser une ou deux stations d'appât tous les 10 m².
Après avoir disposé les stations d'appât, attendre au moins une semaine avant de les déplacer.
Après 4 semaines, vous devriez remarquer la disparition des fourmis.
Remplacer la station d'appât tous les trois mois ou lorsque la station d'appât est vide.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer dans des endroits qui peuvent être en contact avec des aliments.

Conserver et disposer hors de portée des enfants et des animaux.
Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appât.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Yeux : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.
Peau : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.
Inhalation : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.
Ingestion : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Effets potentiels sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Description des premiers secours :

Pas de conditions requises spéciales. Il est recommandé de respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer le contenu/réceptacle avec les déchets ménagers ... conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stable pendant 33 dans des conditions de stockage ambiantes dans les stations d'appât pour fourmis en polystyrène. Une fois qu'elles sont activées, remplacer les stations d'appât après 3 mois ou lorsqu'elles sont vides.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Voir la rubrique 4.1.1

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir la rubrique 4.1.2

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la rubrique 4.1.3

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir la rubrique 4.1.4

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 4.1.5

6. Autres informations

Protéger les stations de la pluie.

Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Boîte Anti-Fourmis (enceinte1)

Marché: LU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Citin Boîte Anti-Fourmis (enceinte1)	Marché: LU
Boîte Anti-Fourmis Double (enceinte1)	Marché: LU
LU-0013093-0005 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0,015

Nom commercial**Numéro de l'autorisation**

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Boîte Anti-Fourmis (enceinte2)	Marché: LU
Citin Boîte Anti-Fourmis (enceinte 2)	Marché: LU
Boîte Anti-Fourmis Double (enceinte2)	Marché: LU
LU-0013093-0006 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		2634-33-5	220-120-9	0,048
